

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Communes de FOS SUR MER, PORT SAINT
LOUIS DU RHONE, SAINT MARTIN DE CRAU

**Demande d'autorisation formulée par la
Société EVERE SAS pour exploiter un
centre de traitement multifilières de déchets
ménagers avec valorisation énergétique sur
le territoire de la commune de FOS SUR
MER**

ENQUETE PUBLIQUE

Du 19 Septembre 2005 au 3 Novembre 2005

*Demande d'autorisation au titre des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement*

RAPPORT D'ENQUETE

*Arrêté Préfectoral: n°121-2005 A, en date du 23 août 2005, et
du 13 octobre 2005 pour la prolongation d'enquête*

Commission d'Enquête:

Président : Jean-Claude SARI

*Commissaires enquêteurs titulaires: Jean-Alain MAUREL,
Maurice AUDIBERT*

Commissaire enquêteur suppléant: Denis ROYER

*Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de
traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la
commune de FOS SUR MER.*

Enquête publique

1/104

4 DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 PERMANENCES ET PREPARATION DU DOSSIER

Les permanences de la Commission d'Enquête se sont déroulées en Mairies, de Fos sur Mer, Port Saint Louis du Rhône, et Saint Martin de Crau, où ont été déposés les registres. L'enquête s'est déroulée pendant 45 jours consécutifs, entre le 19 septembre et le 3 novembre 2005, compte tenu de la prolongation de l'enquête d'une durée de 15 jours consécutive à la demande du Président de la Commission d'Enquête.

La Commission d'Enquête s'est tenue à la disposition du Public pour recevoir ses observations.

On se reportera au chapitre 1.6 pour les horaires des permanences, durant les 7 demi-journées passées dans chacune des 3 mairies par la commission d'enquête.

Avant le début de l'enquête la commission a étudié le projet de plan de déchets départemental, document du conseil général, documents de 2000 pages environ.

Le dossier technique a été publié assez tardivement, le 23 août 2005, par rapport au démarrage de l'enquête le 19 septembre, sachant que ce dossier comporte 6 volumes et qu'il faut l'étudier avant le démarrage de l'enquête.

Aucune modification de dossier n'a été demandée avant le début d'enquête.

Les personnes sont venues nombreuses pour manifester leur opposition au projet d'incinération.

L'affluence du public aux permanences s'est particulièrement manifestée à la Mairie de Fos avec l'arrivée de plusieurs délégations simultanément: nous nous sommes retrouvés parfois avec 80 personnes dans la salle de mairie mise à la disposition de la commission d'enquête.

4.2 LES OBSERVATIONS DES REGISTRES

Les observations orales comme les observations écrites ont été enregistrées sur les registres mis à disposition dans les trois communes de Fos sur Mer, Port Saint Louis du Rhône et Saint Martin de Crau..

Les personnes ayant déposé leurs observations sur les registres sont toutes défavorables au projet, essentiellement en raison de la pollution existante dans la zone de Fos sur Mer et de la pollution toxique potentielle de l'incinérateur prévu dans le projet

La commission d'enquête a pu constater que les visiteurs ont fait des observations ou posé des questions portant surtout sur la pollution atmosphérique que peut générer l'incinérateur, particulièrement durant les dysfonctionnements.

Ils ont voulu justifier leurs remarques en prenant appui sur les raisons de droit suivantes:

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

64/104

JCS

Me

- Respect de la législation nationale et internationale dans l'environnement (déclaration de Stockholm)
- Respect de l'application du principe de précaution vis-à-vis du procédé.
- Respect de l'information du public
- Respect du principe de la participation du public et de l'avis du public
- Périmètre de l'enquête publique
- Pouvoir du préfet
- Consultation des élus locaux, démocratie locale
- Procédure du débat public
- Application du plan départemental de déchets
- Le rôle du préfet dans le choix de traitement
- Responsabilités encourues en cas de dégâts et calamités humaines provoqués par l'incinérateur

II Ils ont montrés leur inquiétude sur le procédé d'incinération en dénonçant :

- o Le choix de l'implantation de l'unité
- o Les dysfonctionnements polluants des incinérateurs anciens et même des incinérateurs récents, diffusés dans de nombreux articles de presse, méritant des explications complémentaires.

Certaines remarques et questions techniques se sont manifestées sur l'installation d'incinération particulièrement sur le contrôle de procédé qui permet d'éviter les dysfonctionnements.

Rares ont été les questions sur la méthanisation et le tri, à part des questions sur les capacités et le transport

Ils se sont inquiétés aussi sur les erreurs découvertes dans le dossier technique

La majorité des questions a porté sur les effets potentiels de la pollution des incinérateurs sur la santé publique, avec en particulier les effets de la dioxine.

La pollution potentielle des dioxines, de l'accident de Seveso, de l'agent Orange au Viêt-Nam, etc.... a largement renforcé cette opposition.

Ils se sont émus sur les conséquences que cette pollution pouvait avoir aussi sur la mer (poissons moules), la faune (ovins, gibier), le sol (nappes phréatiques), l'agriculture (fruitiers, olives, légumes), le tourisme (réserve de Camargue), et la chaîne alimentaire (produits AOC et autres de la région), avec possibilité de diffusion de cette pollution à des distances éloignées du site (Alpilles).

D'autres enfin ont demandé des compléments d'information sur les effets polluants et maladies potentielles (cancers, maladies respiratoires).

D'autres enfin ont mis en cause la pollution actuelle de la zone de Fos et Port Saint Louis du Rhône causée par les industries présentes, engendrant des problèmes de santé sur la population : cancers, maladies respiratoires plus nombreuses qu'ailleurs.

Ils demandent des compléments d'information sur les effets de cette pollution existante, et sur les effets cumulés avec la pollution de l'incinérateur sur la santé publique

Les intervenants rejettent à l'unanimité le projet d'incinération.

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

65/104

JCS

Ils se sont interrogés sur les autres moyens de traiter les déchets ménagers, en demandant quels autres procédés moins polluants pourraient être utilisés et quels mobiles ont été déterminants pour le choix de l'incinération.

Beaucoup s'interroge dans la mesure ou le projet de plan départemental de traitement des déchets n'a pas retenu le procédé d'incinération, en proposant, tri, méthanisation, et compostage.

Cette opposition à l'incinération explique la forte implication des gens dans l'enquête publique, soit par pétition (15000 signatures environ) soit par inscription d'observations sur les registres (850 observations), soit par les pièces jointes déposées dans le registre (150 environ).

Il faut signaler l'intervention de nombreuses personnalités politiques (maires, conseillers municipaux, conseillers généraux, député, sénateurs) et de délégations d'associations, d'élus, de syndicats.

Les observations du public ont été très nombreuses dans les trois communes où les registres ont été déposés et consultés, particulièrement à Fos, ce qui a conduit à la prolongation de l'enquête.

Les observations et questions de chaque personne ou association ont été traitées, résumées, analysées regroupées dans un procès verbal, annexé au rapport d'enquête.

NB: Pour la liste des pièces jointes ou des observations, on pourra se reporter aux dernières pages des registres ou au PV des observations du public de la commission d'enquête

Un décompte de "l'activité" de l'enquête est exposé ci-après, par commune:

4.2.1 Commune de Fos sur Mer

586 observations (dont 17 bis) inscrites dans 11 registres, avec 91 pièces jointes (documents), dont 21 pétitions, totalisant 11415 signatures et une copie du projet de plan départemental des déchets CG13

Associations s'étant manifestées à Fos dont notamment les 18 associations ou syndicats suivants:

- DPLGF: Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos
- ESPEREN: Association pour la réhabilitation de l'étang de Berre et de l'environnement de la Crau et du golfe de Fos
- Ligue de Droits de l'Homme
- ATTAC: Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Aide aux Citoyens
- "Prévenir et Réparer", comité Amiante (Port de Bouc)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Groupe Vert, Bouches du Rhône
- Groupe des Verts, Conseil Général Paca
- Centre Culturel Occitan "la Mar de Berra"
- ADEBVH: association de l'environnement de la Basse vallée de l'Huveaune

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

66/104

JCS

Mu

- Groupe Communistes et Partenaires, MPM
- Syndicat CGT de Sollac/Fos
- Association Patrimoines et Perspectives de Saint Rémy de Provence
- Section syndicale des employés municipaux de Fos sur Mer: SDU 13 FSU
- FARE Sud, Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement
- collectif Anti-incinération de Fos Sur Mer
- Comité de défense du quartier Saint Gervais à Fos
- Syndicat des Cabanniers de Fos

Personnalités s'étant manifestées à Fos sur Mer par lettre ou déposition, dont notamment les 25 personnalités suivantes:

- M René Raimondi, maire de Fos
- M. Daniel Moutet, président de DPLGF
- Bernard Granier Président du Syndicat d'Agglomérations Nouvelles, SAN "Ouest Provence" -M. Michel Vaxes , député
- Mme Patricia Fernandez , maire de Port de Bouc (avec délégation CM+ adjoints)
- M. René Giorgetti, président de la commission Santé Solidarité au Conseil régional
- Mme Evelyne Santoru-Joly, Conseillère Générale
- M. Gilbert Del Corso, Adjoint au Maire de Fos, Vice Président du SAN Ouest Provence
- Docteur H. Guitta, Fos
- M. Jean Raynaud,
- M. Etienne Bourely, Port de Bouc, Président du Comité Amiante "Prévenir et Réparer",
- Docteur Lesenney, Fos
- Mme Julie Bayeul, Chargée d'études aménagement du territoire, pour l'association de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- M. Marc Reverchon, Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos (UMF)
- Mme Joëlle Boulay, Conseillère municipale de Marseille, Groupe Vert, représentante des Verts des Bouches du Rhône.
- M. Marc Wearcinci, Secrétaire national des Verts
- Mme Catherine Levraud, Adjointe au maire d'Arles, Conseillère régionale, Présidente du Groupe Vert PACA
- M. Jacques Olivier, Conseiller Général
- M; Robert Bret, sénateur des BdR, président du groupe communistes et partenaires
- Dr Robert Perroto André, centre Culturel Occitan"la Mar de Berra",
- G Mathon, Président de l'association Patrimoines et Perspectives de Saint Rémy de Provence
- M Jean Gonella, Président, coordinateur régional de FARE Sud
- M Marc Del Corso, Attaché de conservation du patrimoine, Service intercommunal du patrimoine Ouest Provence
- M Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional
- Cabinet médical de Fos: Docteurs, Nadine Albrecht, Henri Guitta, Denis Valentin, Didier Fonollosa

Pétitions: 21 pétitions totalisant environ 11415 signatures

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

67/104

JCS

Pour le détail sur la liste des pétitions on se reportera au chapitre, paragraphe composition dossier administratif

4.2.2 Commune de Port Saint Louis du Rhône

184 observations inscrites dans 5 registres avec 39 pièces jointes, dont 1 pétition de 2300 signatures

Associations s'étant manifestées à Port Saint Louis du Rhône, dont notamment les 21 associations, groupes ou syndicats suivants:

- Collectif Anti incinération de Port Saint Louis du Rhône
- Parti Communiste Français
- Syndicat des Agriculteurs du Pays d'Arles (Arles, Saintes- Marie, Port Saint Louis)
- Syndicat Départemental de la Propriété Agricole des BdR,
- Chambre d'Agriculture PACA, et BdR
- Union locale CGT
- Association femmes solidaires
- Mytiliculteurs de PSL
- Syndicat CGT des Dockers et personnel de la Manutention portuaire du Golfe de Fos
- Réserve Nationale de chasse de Camargue
- Société de Protection de la Nature
- Association de Chasse Maritime de Camargue
- Bureau des chasseurs de la société communale de chasse de PSL:
- DDARD: Association Développement Durable, Alpilles, Rhône Durance
- Verts Ouest Etang de Berre:
- Association des Cabanoniers de PSL
- ESPEREN: association régionale pour la réhabilitation de l'étang de Berre, de la Crau, du Golfe de Fos, et de l'environnement
- Association des riverains du bois François
- Association Folie Douce
- Cabanons de la Plage Nord
- Association des habitants de Plan de Bourg

Personnalités s'étant manifestées à Port saint Louis du Rhône par lettre ou dépôt, dont notamment les 17 suivantes:

- M. Philippe Caizergues (maire de Port saint Louis du Rhône), avec délégation mairie
- M. Gérard Casanova, Président du Collectif Anti Incinération:
- M. A Grossi, Président du Syndicat des Agriculteurs du pays d'Arles (Arles, Saintes-Marie, Port Saint Louis), Président du Syndicat Départemental de la propriété agricole des BdR, membre de la chambre d'agriculture PACA, et BdR
- Docteur Charles Paradas
- Dr Jean Joffrin, pédiatre à Miramas Président des Verts Ouest Etang de Berre:
- M. R Charrier , président de l'association Folie Douce
- Mme Fabienne Mallon, Présidente de l'Association des Cabanoniers de PSL
- M. Pierre Cazeel, Istres; vice président de l'association régionale pour la réhabilitation de l'étang de Berre, de la Crau, du Golfe de Fos, et de l'environnement:

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

- M. Christian Granier, union locale CGT
- M. Albert Castejon, Prud'homme de pêche, Président des Mytiliculteurs de PSL
- M. Stamatiou, Secrétaire général, M. Fernandez, Responsable CPHS: Syndicat CGT des Dockers et personnel de la Manutention portuaire du Golfe de Fos
- M. Eric Coulet, Directeur de la Réserve Nationale de chasse de Camargue, pour le Président de la Société de Protection de la Nature
- M. Alfred Michel, Président de l'Association de Chasse Maritime de Camargue (Arles , Port saint Louis du Rhône, Saintes Maries de la Mer)
- M. Joël Guitard, trésorier de l'association du Collectif Anti incinération: de PSL:
- M. Jean-Marc Charrier, Conseiller Général des BdR, Conseiller Municipal de PSL
- M. Jacques Carle , président des Cabanons de la plage Nord
- M. Frédéric Serre

Pétition à Port Saint Louis du Rhône: 1 pétition totalisant environ 2300 signatures

- pétition des habitants de la commune de Port Saint Louis du Rhône, contre l'incinérateur, organisée par la mairie

4.2.3 Commune de Saint Martin de Crau

73 observations(dont 2 bis) inscrites dans 3 registres, avec 19 pièces jointes dont 2 pétitions totalisant 593 signatures

Associations s'étant manifestées à saint Martin de Crau, dont notamment les 15 association, groupes ou syndicats suivants:

- Comité de Foin de Crau,
- Comité National des Produits Agro-alimentaires de l'INAO
- Association LPO Paca
- Société communale de chasse
- Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- Ligue de défense des Alpilles, Fontvieille
- Fédération Départementale Ovine des BdR
- Sté coopérative Agricole "le Mérinos
- WWF
- Réserve Nationale des coussouls de Crau
- Association pour la réhabilitation d'Aureille et des Alpilles
- Association de Sauvegarde de la Crau et des Alpilles
- ADESM: Association de défense de l'environnement Saint Martinois
- Verts du groupe Salonais
- Association DPLGF

Personnalités s'étant manifestées à Saint Martin de Crau par lettre ou déposition, dont notamment les 14 suivantes:

- Didier Tronc Comité de Foin de Crau, membre du Comité National des Produits Agroalimentaires de l'INAO

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

69/104

JMY

KS

M

- M. Paul Barras, Conseiller Municipal, Délégué au commerce, Président de la Société communale de chasse
- M. Etienne Colliot, Chef du SUAD de la Chambre, agissant au nom du Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, M A. Boulard
- M. Claude Vulpian, maire de Saint martin de Crau
- M. Guillaume Mestelan, chargé de mission au Comité "Foin de Crau"
- Mrs René Tramier et Frédéric Gontier présidents de la Fédération Départementale Ovine des Bouches du Rhône et de la Sté coopérative Agricole "le Mérinos":(230 éleveurs)
- M. Yves Vidal Maire de Grans, accompagné de 2 de ses adjoints + délégation
- Mme Véronique Vidal; membre actif du WWF
- M. Joël Sylvestre, Maire d'Eyguières.
- M. Patrick Fabre, Chambre d'Agriculture des BDR: Au nom de la Réserve Nationale des coussouls de Crau (7500ha), cogérée par le Conservatoire Etudes des écosystèmes de Provence et de la Chambre d'Agriculture
- M. A Ricaud, président de l'Association pour la réhabilitation d'Aureille et des Alpilles
- Alain Briegne, président de l'Association de sauvegarde de la Crau et des Alpilles
- Fernand Hermet, porte parole des Verts, du groupe Salonnais

Pétitions à Saint- Martin de Crau: 2 pétitions totalisant environ 593

signatures:

- pétition du Comité de Foin de Crau:237 signatures
- pétition de l'Association DPLGF: 256 signatures contre l'incinérateur

4.3 LES THEMES DES OBSERVATIONS

Les observations déposées par la population dans les registres ont révélé une opposition très importante à la réalisation de la partie incinération du projet. A noter que certaines questions montrent qu'une partie du public n'a pas pris suffisamment connaissance du dossier.

Le procès verbal des observations et questions du public a été rédigé et comporte deux parties.

Dans une première partie, sont exposées les remarques écrites ou orales résumées, faites par le public, les associations. Les documents, lettres en pièces jointes, et les pétitions, sont inclus dans cet enregistrement, et ce dans l'ordre chronologique d'inscription sur les registres d'enquête.

Les observation résumées ont été classées par communes, avec un numéro d'ordre d'enregistrement, suivi de la première lettre initiale de la commune concernée: F pour Fos sur Mer, P pour Port Saint-Louis du Rhône, S pour Saint Martin de Crau.

Exemple: 150F, 65P, 31S,

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

70/104

JAY

305

M

Dans une seconde partie, les commentaires et questions ont été regroupées par thèmes, avec la référence de la personne originaire de la question, souvent reformulé ou complété, compte tenu du fait que la question fait référence à plusieurs personnes.

Les questions posées et observations du public ont été regroupées dans les thèmes suivants:

1°) Thèmes Juridiques

Enquête publique sur communes
Information du public
Autorisation d'exploiter les incinérateurs (principe de précaution)
Responsabilité des dommages
Souveraineté des communes et de l'avis des habitants
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Convention de Stockholm
Charte de l'environnement

2°) Projet

Implantation
Tri / recyclage
Méthanisation
Compostage
Mâchefers et mise en décharge
Fiabilité des incinérateurs (contrôle de procédé)
Transport
Energie
Economie
Erreurs constatées sur le dossier technique
Questions diverses sur le dossier technique

3°) Environnement

-Opposition au projet d'incinérateur pour sa pollution
-Autres procédés de traitement de déchets
-Faune et Flore
-Milieu marin
-Patrimoine
-Effets des incinérateurs sur la Santé Publique, particulièrement causés par la pollution atmosphérique
-Effets de la pollution actuelle sur la zone de Fos et ses environs
-Effets de la dioxine

4°) Dangers exploitation

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

71/104

JCS

Me

- Risque prévention, évènements indésirables
- Explosions
- Feux
- Toxiques

5°) Divers

- Pétitions
- Suggestions à la Commission d'Enquête
- Remarques pour la Commission d'Enquête
- Propos divers

Quelques pièces jointes des registres ont été jointes en annexe du PV (voir liste en fin), pour faciliter la consultation du document original, particulièrement lorsqu'elles comportent de nombreuses questions non reproduites en intégralité dans les thèmes ou lorsque le document s'avère important. Liste des pièces jointes en annexe au PV:

Pièce jointe 546F: Questions et observations de Yolande Eychenié

Pièce jointe 550F: Questions et observations Monsieur Bernard Granié, Président du SAN OUEST PROVENCE ,

Pièce jointe 552F: Questions et observations, de M. Jean Gonella, Président de FARE Sud

Pièce jointe 555F: Questions et observations de Daniel Maroger

Pièce jointe 564F: Questions et observations de Michel Vauzelle, Président Région PACA

Pièce jointe 160P: Questions et observations de Collectif anti incinération de Port Saint Louis du Rhône

Pièce jointe 170P: Questions et observations de Jean-Paul Gianetti, professeur des Ecoles

Pièce jointe 45S: Questions et observations de Guillaume Mesttlan, chargé de mission, comité foïn de Crau

Ce procès verbal a été communiqué à EVERE SAS et une copie du procès verbal est jointe en annexe du rapport.

4.4 MEMOIRE EN REPONSE

Par lettre en date du 10 novembre 2005, la Commission d'Enquête a adressé au Pétitionnaire, maître d'ouvrage, EVERE SAS, un Procès Verbal des observations du public, écrites et orales, pour qu'il puisse produire un Mémoire en réponse.

Le mémoire en réponse a été envoyé par le Pétitionnaire le 22 novembre 2005: il est joint en annexe du rapport.

En première partie, le mémoire développe une synthèse partielle des thèmes principaux en particulier:

-des réponses juridiques générales

Classement des installations classée

Demande d'autorisation formulée par la Société EVERE SAS pour exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Enquête publique

72/104

- Respect de la déclaration de Stockholm
- Le respect du principe de précaution
- Le périmètre de l'enquête publique
- La consultation des élus locaux et la démocratie locale
- La mise en œuvre du principe de participation
- L'inapplicabilité de la procédure au débat public
- Le respect du principe de participation le projet de plan départemental de déchets
- Le rôle du préfet
- Les responsabilités encourues
- des réponses techniques générales par l'analyse du choix du procédé de traitement

En deuxième partie, "le Mémoire " répond point par point aux questions du PV des observations du public, en ayant repris, dans l'ordre, le questionnaire de synthèse par thème, émis par la commission d'enquête.

Cette section se présente sous la forme d'un tableau à double entrée, avec, d'un côté les questions, et en face, les réponses.

Enfin, des annexes complémentaires développent certains points auxquels font référence les réponses, afin de ne pas surcharger le tableau questions-réponses. Ces annexes traitent de:

- Comparatif des émissions CO₂, entre le procédé MPM et le procédé du projet de plan départemental CG13
- Référence des fours SCR
- Evolution des déchets de MPM
- Captation des dioxines
- Infos incidents, Gien, Bourgoin, Lunel et autres procédé
- Info incidents Nîmes
- Pouvoir calorifique des ordures en fonction de la maille du tri mécanique
- Traitement des ordures en Europe: répartition des procédés dans chaque pays
- Incinérateur de Barcelone
- Complément Avifaune sur l'étude de la faune et de la flore du projet

Les observations et les réponses du maître d'ouvrage sont commentées par la commission d'enquête dans les conclusions.